

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 7 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 19 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER
Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE
Anaïs DURET - Samuel DURET - Matthew FOURNET - Marie-Cécile HUO – Robert LAURAIN - Franck LEROY
Jean-Marc LOMBARD - Jean-Yves RAPHIN (arrivé à 19H39 au cours de la question n°2 – compte-rendu des décisions prises par le Maire) - Christophe SIBILLE

Absents – Excusés : Nathalie BONNIN - Nathalie ERAZMUS - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL
Caroline LAMOUILLE - Tarek MAJRI - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Béatrice VALLEJO

Pouvoirs : 6

Nathalie BONNIN a donné pouvoir à Nathalie CHAPPET
Nathalie ERAZMUS a donné pouvoir à Marie-Cécile HUO
Caroline LAMOUILLE a donné pouvoir à Gérard DUGAVE
Tarek MAJRI a donné pouvoir à Matthew FOURNET
Marie-Pierre ROSE-AMLEHN a donné pouvoir à Fabienne ALTER
Béatrice VALLEJO a donné pouvoir à Christophe SIBILLE

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Boris CHARLIER

DEL N° 2026-081 – COMMANDE PUBLIQUE – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR VOIRIE COMMUNALE ET DEPENDANCES (TERRASSEMENT – RESEAUX DIVERS CURAGE) – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) ET MISE EN DEVOLUTION : APPROBATION

Exposé de Matthew FOURNET, Adjoint au Maire en charge des Travaux,

Vu le Code de la Commande publique,
Considérant le programme de curage, réseaux, terrassement 2027, et à venir, il convient de mettre en œuvre un marché à bons de commande en procédure adaptée pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027, reconductible 2 fois.

Selon l'estimation des travaux, la consultation des entreprises s'effectuera dans les conditions suivantes :

- montant maximum annuel 70 000 € HT,
- critères de jugement de l'offre : 40% pour la valeur technique et 60% pour le prix,
- durée de consultation : minimum 3 semaines.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le programme de travaux d'enrobés susvisé,
- dit que les crédits afférents seront prévus au budget 2027,
- autorise le Maire ou son Représentant à procéder à la dévolution des marchés publics afférents, en application du Code de la Commande publique, et à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Pour copie conforme.

**Le Secrétaire de séance,
Boris CHARLIER**



Acte certifié exécutoire :

Transmis en Préfecture le : 10/09/2026

Publié le : 10/09/2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE

**Le Maire,
Christophe SIBILLE**

